

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa 22, après les mots :

« à l'issue d'une »,

supprimer le mot :

« large ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.